

**Zeitschrift:** Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

**Herausgeber:** Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

**Band:** - (1986-1987)

**Heft:** 18: Activités du BCF de 1982 à 1987

**Artikel:** Les activités du BCF du printemps 1982 au printemps 1987

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-350105>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les activités du BCF du printemps 1982 au printemps 1987

En général, les rapports d'activités des services administratifs s'établissent sur des périodes de quatre ans correspondant aux législatures.

Or, pour la sortie du premier numéro d'Inform'elles, en juin 1982 - soit avant la fin de la première législature - nous publions un rapport sur nos activités, histoire de nous présenter à nos premières lectrices et premiers lecteurs, à vous peut-être. Ce numéro étant à la fois celui de la fin de la 2ème législature et à la fois celui du début de la troisième : faisons le point !

## L'organisation du BCF

Elle s'est poursuivie et affinée; elle s'est même achevée, pour autant que cela puisse se faire, et s'est trouvée confirmée. En effet, les compétences du BCF, son fonctionnement, ses relations avec le public, les associations et l'Administration ont été définis dans l'Ordonnance concernant le BCF, adoptée par le Gouvernement le 22 septembre 1985. Nous avions présenté cette ordonnance dans Inform'elles (cf. le numéro 14). Le travail du BCF était ainsi confirmé.

Cette même ordonnance fixait également les tâches, la composition et la méthode de travail de la commission consultative du BCF : la "Commission chargée des questions féminines" a donc été désignée le 20 mai 1986, prenant le relais de la commission provisoire nommée en 1980, qui comptait treize membres.

Au début de ses activités, le BCF était à Morépont. En 1980, nous déménagions à la Rue des Marronniers. L'engagement d'une secrétaire et d'une apprentie nous obligea à chercher des locaux plus spacieux. En mai 1983, nous nous installions au numéro 19 de la Rue des Moulins, dans un appartement qui nous permit d'étendre

notre documentation et notre bibliothèque.

Ainsi, en automne 1984, dans le cadre des programmes d'occupation des chômeuses et chômeurs (mesures préventives LACI), une chômeuse nous aidait à trier, classer, répertorier notre documentation ... et en avril 1985, nous pouvions présenter notre Centre de documentation à la presse et en annoncer l'ouverture au public.

Actuellement, notre bibliothèque compte plus de 800 ouvrages, rapports et brochures et propose à la lecture une trentaine de revues spécialisées (revues d'information d'organes officiels, d'associations féminines et de syndicats, d'instituts ou d'associations de recherches universitaires, et de revues indépendantes et d'agences de presse) que nous avions présentées dans le numéro 11 d'Inform'elles. La documentation est encore composée de très nombreuses coupures de presse et dossiers d'information qui occupent actuellement cinq armoires métalliques.

A part les brochures, classées par ordre alphabétique, tout est réparti en dix chapitres : Droit / Histoire-Femmes en lutte / Education-Formation / Economie / Famille / Santé-Sexualité / Politique / Sexisme-Violence / Culture-Sport-Armée / Qualité de la vie-Divers.

De nombreuses personnes consultent notre documentation principalement à des fins d'études ou pour présenter des exposés à l'école, au lycée comme à l'université. Beaucoup aussi s'y documentent afin de régler un problème personnel.

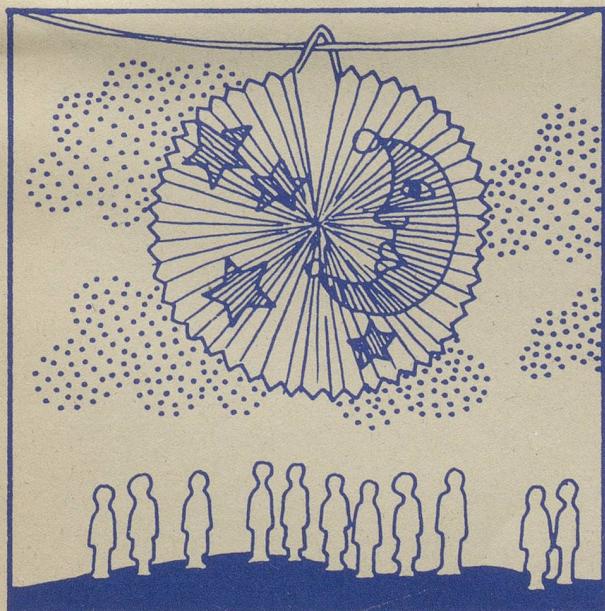
Le jour et les heures de Permanence ont été modifiés et l'on peut venir le jeudi, de 16 à 19 heures; et aussi pour consulter la documentation.

Ce sont les membres de la commission qui,

par rotation, assurent avec le personnel du BCF les heures de Permanence. Le BCF compte trois fonctionnaires (une à plein temps, deux à mi-temps) et une apprentie.

Pour assurer correctement le BCF, c'est-à-dire pour que ses actions collent avec la réalité des femmes jurassiennes, il est nécessaire que le contact soit établi entre le BCF et les femmes jurassiennes, entre le BCF et les associations.

Ainsi, en 1983, en vue de rédiger notre deuxième programme d'action, nous avons invité tout-e un-e chacun-e à des assises, les Assises du BCF ! Cela s'est déroulé le 5 mars 1983 : au cours d'une journée entière, une centaine de personnes, réparties en ateliers, se sont penchées sur les activités passées et ont imaginé ce qu'il convenait de faire ensuite, examinant le programme proposé et suggérant de nouvelles actions. La concertation est réellement un souci et un désir du BCF. (cf. Inform'elles no 5).



(tiré de la brochure "F. Information GE")

Dans le même ordre d'idées, relevons ici que c'est le BCF qui a créé le Centre de liaison des associations féminines jurassiennes, afin d'améliorer la collaboration, la participation. C'est un groupe de travail de la Commission du BCF qui a d'abord étudié la question. Puis, en novembre 1981, le BCF faisait un sondage des associations pour savoir si le projet les intéressait. En 1982, eut lieu deux

réunions des associations qui, en juin 1982, déléguèrent à un groupe de travail réuni par le BCF, le soin d'élaborer des statuts et un programme d'actions et... le 22 février 1983, les statuts étaient adoptés (cf. Inform'elles no 4) ! Le 14 juin (évidemment) 1983, avait lieu la première assemblée du Centre de liaison, avec élection du comité.

Nous dirons encore, dans ce chapitre, que la déléguée à la condition féminine, participe aux travaux de nombreuses commissions, dont notamment :

- Commission fédérale chargée des questions féminines;
- Commission du personnel de l'Etat;
- Commission de travail pour un projet de loi sur l'assurance maladie, accident et maternité;
- Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de loi concernant la protection et la promotion de la famille;
- Commission temporaire chargée d'étudier le recyclage et le perfectionnement professionnel des chômeurs;
- Conseil de Surveillance de CH 91;
- Commission d'évaluation des fonctions.

Elle fait partie, bien évidemment, de la Commission du BCF et des groupes de travail qui ont été constitués en son sein. La Commission, en effet, se répartit en huit groupes de travail correspondant aux domaines d'activités cités dans l'ordonnance du BCF (mis à part qu'il n'existe aucun groupe de travail "législation"). C'est d'ailleurs en suivant cette énumération de domaines que nous vous présentons notre rapport.

## Les réalisations du BCF dans les domaines...

### ... de l'enseignement

En 1982, le "Groupe de travail pour le réexamen de l'enseignement de l'économie familiale obligatoire" soumettait son rapport en consultation, proposant la suppression des cours postscolaires obligatoires et l'insertion de cet enseignement dans le cadre de la scolarité. Le cours serait mixte et obligatoire en 8ème année, pour devenir facultatif en 9ème année. Le rap-

port proposait, qu'après la scolarité, des cours soient organisés : puériculture, diététique, économie familiale, jardinage. Il s'agissait de premières réflexions sur la formation des adultes. La consultation étant favorable, le 16 juin 1983, le Parlement pouvait abroger l'arrêté conférant caractère obligatoire à l'enseignement complémentaire ménager (cours postscolaires).

Le Parlement confirma encore sa volonté d'appliquer le principe d'égalité dans les programmes scolaires, en rejetant, le 26 janvier 1984, une motion demandant au Gouvernement de surseoir à l'application de l'arrêté rendant obligatoire les cours d'économie familiale à tous les élèves de 8ème année.

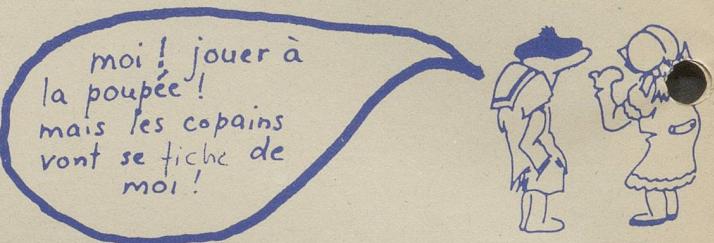
Les remous qu'occasionna cette motion, obligèrent le BCF, avec le Centre de liaison, à mener une nouvelle "bataille" sous forme de mobilisation des associations féminines et de toutes les femmes... ce qui valut à Monsieur le Ministre Roger Jardin le plus volumineux courrier féminin de sa carrière. Il remercia d'ailleurs le député de lui avoir procuré pareille occasion !

L'introduction de l'égalité dans l'enseignement, dans les programmes scolaires en particulier, se poursuit. C'est ainsi que, depuis 1986, les cours d'activités créatrices sur textiles et les cours d'activités manuelles sont offerts progressivement et aux filles et aux garçons, année après année.

Enfin, le BCF a obtenu qu'un cours de perfectionnement consacré à "la reproduction des stéréotypes sexistes dans l'enseignement" soit offert aux enseignant-e-s. Un premier cours a eu lieu en automne 1982. Et en 1983, ce cours de perfectionnement fut organisé à l'intention des enseignant-e-s de Suisse romande.

Durant l'année 1986, des exercices de sensibilisation à l'égalité ont été testés dans différentes classes par quatre enseignant-e-s. Les résultats de leurs expérimentations furent présentés, cette

année, au cours du séminaire organisé à l'occasion du 8 mars - Journée internationale des femmes - et en collaboration avec le Service de l'Enseignement. Ce séminaire s'inscrivait également dans le cadre du perfectionnement du corps enseignant et était consacré au thème du sexisme. Catherine Valabregue, présidente-fondatrice de l'Association française "Pour une éducation non sexiste" y a tenu conférence sous le titre "Fille ou garçon: une éducation sans préjugés".



### ... de la formation professionnelle

A la fin de l'année 1982, dans le numéro 3 d'Inform'elles, nous dénoncions le désintérêt des filles pour la formation professionnelle (28 % des filles sortant de l'école primaire envisageaient d'entrer dans le monde du travail sans faire d'apprentissage) et la canalisation, dans quatre branches seulement, de celles qui déclinaient d'en faire un (en 1979, le 80 % des filles suivant un apprentissage régi par l'OFIAMT, se retrouvaient dans les professions de vendeuses, coiffeuses, employées de bureau, employées de commerce).

Et la presse se faisait largement écho de nos préoccupations, suite à une conférence organisée par le Club de la Presse et à laquelle participaient également des professionnelles et des filles qui avaient entamé un apprentissage dit "masculin".

Après cela, nous menions notre campagne de sensibilisation et d'information, nous rencontrions chaque association professionnelle qui, dans le Jura, regroupe les métiers dits "masculins", pour les inciter à accueillir au mieux les filles dans leurs métiers. C'est ainsi que nous avons rencontré des plâtriers-peintres, des ar-

chitectes, des menuisiers-ébénistes et des charpentiers, des monteurs-électriciens, des entrepreneurs, des bouchers-charcutiers, des boulangers-pâtissiers, des horticulteurs, des forestiers-bûcherons et gardes-forestiers, des mécaniciens en automobiles, etc.

Puis, nous avons rencontré, les enseignant-e-s lors de réunions organisées dans chaque district, puis au cours des synodes des enseignant-e-s.

Lorsque le terrain fut ainsi préparé, notre brochure "Pourquoi une formation professionnelle ? Quelle formation choisir ?" fut distribuée dans toutes les écoles, publiques et privées, aux élèves de 7ème, 8ème, 9ème et 10ème année, en octobre 1983. A cette occasion, quelques enseignants se concertèrent pour organiser leur séance de parents de manière à ce que nous puissions venir y présenter notre brochure. La séance avait été introduite par un film vidéo qui posait le problème du choix professionnel des filles.

En mai 1984, une affiche dont le dessin rappelait la brochure fut distribuée dans les écoles et lieux publics. Et en hiver, c'est une diapositive qui prend le relais dans les salles de cinéma.

Nous avons également réuni les apprenantes, à plusieurs reprises, imaginant un groupe d'accompagnement au cas où elles rencontreraient des difficultés en s'engageant dans des voies inhabituelles.

Après quelques rencontres, le besoin d'accompagnement n'apparaissant pas, nous mettions un point final à ces réunions en organisant une soirée d'informations sur les droits et les devoirs des apprenti-es, en mars 1985.

Cette même année, c'est le Groupement interprofessionnel qui constitua un groupe de travail devant étudier les moyens à mettre en oeuvre pour faciliter l'accès des filles aux professions dites "masculines". Le GIP, c'est de lui qu'il s'agit, invita le BCF à participer à ses travaux qui furent particulièrement intéressants.

Puisque le GIP réunit principalement des employeurs : d'autres moyens que ceux que nous avions utilisés, purent être envisagés. Il y eut ainsi des séances d'informations, organisées avec les offices d'orientation de Tavannes et de Porrentruy, destinées aux filles uniquement, sur les métiers du bâtiment, du bois, de l'électricité, etc. Nous avons pu constater au cours de ces séances à quel point l'avis des camarades pesait sur le choix de professions : c'est de leurs camarades que les filles craignaient le plus la réaction si elles envisageaient d'être menuisière par exemple.

Il y eut aussi une lettre envoyée par le Comité du GIP à tous ses membres, des employeurs, pour qu'ils rédigent leurs offres d'emplois en mentionnant le féminin et le masculin. De plus, la brochure diffusée par le GIP pour faire connaître ses stages d'informations contient, dans sa nouvelle formule de 1986, la mention "les stages proposés dans cette brochure sont ouverts aussi bien aux jeunes filles qu'aux jeunes gens".

Quant aux offices d'orientation, ils ont introduit sur leurs documents divers dessins et formules indiquant que "Les métiers n'ont pas de sexe !".

La constitution du matériel pédagogique dont il est question sous la rubrique



(dessin tiré de la brochure OSP)

"Enseignement" émane de la réflexion faite dans le cadre de notre action sur la formation professionnelle.

Car si l'on veut que filles et garçons envisagent des formations non traditionnelles, il faut préparer ces choix, notamment par des discussions en classe, afin de prévenir des réactions négatives ou ironiques des camarades.

Actuellement une nouvelle brochure est en préparation.

Nous ajouterons encore que notre première brochure - qui a été redistribuée, après une mise à jour, en mai 1986 - a eu un succès extraordinaire. A l'extérieur du Jura, de nombreux offices d'orientation nous l'ont demandée, des conseillères et conseillers en orientation travaillent avec elle et... le Canton de Berne l'a traduite en allemand pour que les offices d'orientation de l'ancien canton l'utilisent !

### ... du travail

Une recherche consacrée au travail des femmes nous a donné l'occasion de recueillir quelques témoignages de vendeuses et de connaître leur salaire dérisoire. Pour mieux cerner les conditions de travail (professionnel et/ou ménager), nous avons lancé un appel aux témoignages et publié quelques descriptions dans le numéro 8 d'Inform'elles.

En 1983, nous demandions à plusieurs femmes occupant des postes à responsabilité si elles voulaient se constituer en association. Il existait déjà le Zonta, il pouvait encore se créer le BPW (Business

and Professional Women), autrement dit l'Association des femmes de carrières libérales et commerciales. Le BCF avait été interpellé pour créer une telle association à diverses reprises. Organisant une séance d'informations, en mars 1983, puis mettant sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer les statuts, le BCF put proposer une assemblée constitutive. Le 14 janvier 1985, le BPW Club Jura était né !

Dans Inform'elles numéro 9, d'août 1984, nous avions fait une analyse du travail des paysannes et énuméré quelques-unes de leurs préoccupations. L'une d'entre elles était la participation large des femmes paysannes aux débats des associations agricoles. Raison pour laquelle nous avons lancé en 1986 une enquête auprès des ces organisations afin de connaître la présence des femmes dans les comités, dans les commissions, dans les assemblées générales, dans ces divers lieux où se fait la politique agricole. Les résultats de cet examen n'ont pas encore été publiés.

### ... de la réinsertion professionnelle

Les stages de réinsertion professionnelle sont organisés chaque année en automne par le groupe "Réinsertion professionnelle". Ce groupe RPF (Réinsertion professionnelle des femmes) qui avait imaginé la structure et le contenu du cours, le met sur pied depuis 1981. Ces stages de cinq semaines ont lieu en alternance soit à Moutier, soit à Delémont. (Inform'elles no 7).

Le BCF suit attentivement les activités de ce groupe et lui a octroyé plusieurs subventions. Mais le soutien financier régulier de ce stage et des femmes qui, à sa suite, voudraient faire une formation, n'est pas encore réglé d'un point de vue législatif. Si les prêts, introduits dans la Loi sur les bourses le 24 avril 1985, ainsi que dans l'Ordonnance y relative du 11 juin 1985, apportent quelques soutiens, le problème n'est pas encore résolu.

Actuellement, des demandes sont faites par le BCF pour permettre aux femmes qui



ont suivi le stage RPF de pouvoir vivre quelques semaines dans des entreprises. Elles pourraient vérifier ainsi si telle ou telle profession leur plaît vraiment, pour ensuite s'engager avec confiance dans la formation adéquate. Les séjours en entreprises permettraient de réduire le nombre des désillusions !

### ... de la famille

Un groupe de réflexion a été institué en mars 1984 : le groupe "Maternité-Paternité". La création de ce groupe avait été proposé lors des Assises par une participante qui, ensuite, en devint l'animatrice. Ainsi, chaque mois, des pères et des mères qui désirent débattre de leurs expériences et problèmes face à l'éducation de leurs enfants, se réunissent et, parfois, invitent un-e conférencier-ère.

De plus, le BCF a fait un effort très important d'information face aux votations fédérales touchant la famille : l'initiative concernant l'assurance-maternité soumise au peuple le 2 décembre 1984, l'initiative dite "Pour le droit à la vie" votée le 9 juin 1985 et le nouveau droit matrimonial accepté le 22 septembre 1985. Les résultats ne furent pas ceux que l'on attendait pour les deux premiers sujets présentés de manière très détaillée dans Inform'elles no 10 et 12 (dans le Jura, le "droit à la vie" a été accepté). La campagne qu'il mena pour le dernier, fut, elle, couronnée de succès. Cette campagne fut d'ailleurs très intense. En plus du dossier réalisé dans Inform'elles no 13, un cours fut organisé, donné par le Professeur J.M. Grossen et un soutien administratif fut apporté au Comité pour le nouveau droit matrimonial présidé par deux de nos députés fédéraux, Valentine Friedli et Roger Schaffter.

Dans le domaine de la famille de nombreuses études de la législation furent effectuées ; elles aboutirent notamment à la modification des décrets sur le traitement des membres du corps enseignant, ainsi que des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura, le 20 juin 1985, concrétisant le principe

d'égalité entre hommes et femmes dans le cadre de l'octroi des allocations familiales. En 1984 d'ailleurs, le Gouvernement avait clairement affirmé sa volonté en décidant, dans le cadre d'une procédure d'opposition, de corriger les dispositions discriminatoires de ces décrets.

D'autres études, par contre, n'ont pas encore abouti, comme celle qui touche les allocations familiales aux salariés et les allocations familiales agricoles.

Les études liées au projet de loi concernant la protection et la promotion de la famille vont, elles, bientôt porter leurs fruits, puisqu'après la consultation qui eut lieu en 1986, le projet de loi sera soumis au Parlement cette année encore.

Enfin, depuis 1984 un "classeur d'informations aux familles" qui contiendrait et des adresses utiles - d'associations ou de services - et des éléments de droit dans les domaines les plus variés intéressant la famille est élaboré. Ce nouveau "livret de famille" devrait être diffusé en 1988 à l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau droit matrimonial... si nous tenons nos délais !

### ... de la législation

Les études qui ont été faites dans ce domaine sont présentées dans les chapitres correspondant aux thèmes traités par le texte législatif qu'il a fallu élaborer, modifier ou réviser (loi sur la famille, allocations familiales, ordonnance du BCF, etc.).

Mais un travail d'envergure doit être cité ici qui n'apparaît sous aucun chapitre, les contenant tous : l'inventaire des discriminations contenues dans le Droit jurassien qui a été rendu public le 19 janvier 1984. Cet inventaire devait répondre à l'enquête menée par le Département fédéral de justice et police, suite à la motion "Egalité des droits entre hommes et femmes" approuvée par les Chambres fédérales en 1980.

Le dossier ne fait qu'une énumération de

discriminations, sans proposer de nouvelles formulations, car c'est au moment des révisions que se font les propositions d'amélioration.

Le BCF participe, de plus, aux consultations, tant fédérales que cantonales.

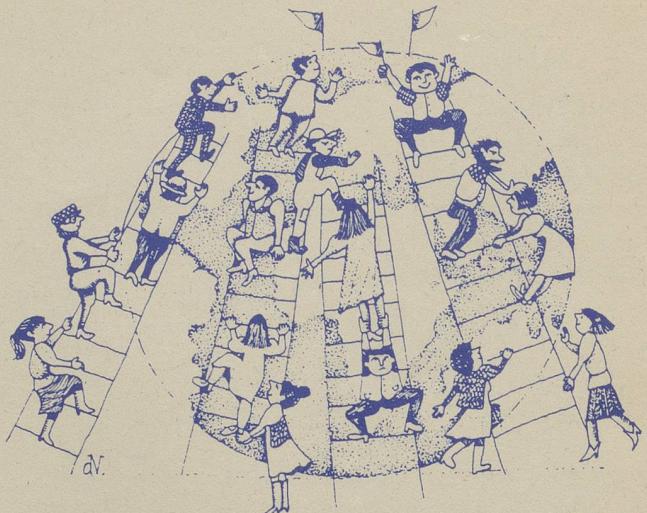
### ... de la politique

A chaque élection, nous nous manifestons sous notre slogan "Confiance aux femmes". Et à chaque occasion, nous établissons des statistiques sur les candidates, sur le nombre d'élues et les chances d'élection. Nous testons également la participation féminine et masculine à différents scrutins.

En prévision des élections cantonales 1982, nous avons organisé un séminaire "Parole, Savoir, Action" au cours duquel furent perçus les obstacles que rencontrent les femmes face à la prise de parole, face au savoir et donc face à l'action. Les participantes étaient amenées à vérifier leurs attitudes et à s'armer pour passer ces obstacles. Le séminaire fut suivi, dans chaque district, d'un cours d'expression orale.

Un dossier d'informations civiques sur le Parlement et le Gouvernement fut envoyé, ensuite, aux associations féminines et un second dossier regroupant des questions relatives à la condition féminine, que le nouveau Parlement aurait à traiter fut également envoyé aux candidates. Puis, celles-ci ont été invitées à se présenter lors d'une table ronde. Inform'elles, distribué en tous ménages, était entièrement consacré au thème "Femmes et politique" (cf. Inform'elles no 2).

Pour les élections fédérales de 1983, le nombre de mandats étant fort restreint, quatre, la campagne ne fut pas très mouvementée. C'est pourquoi, nous avons simplement donné la parole aux trois candidates dans Inform'elles (no 6), les questionnant, par exemple, sur leur engagement face au nouveau droit matrimonial, à la participation des femmes à la défense générale et face à la protection des con-



sommatrices et consommateurs. Nous leur demandions également si, à leur avis, les femmes avaient quelque chose de spécifique à apporter au débat politique.

Pour préparer les élections communales 1984, un cours d'instruction civique fut organisé, en été, en collaboration avec le Service des communes et avec la participation de quelques conseillères communales qui vinrent exposer leurs expériences. Le cours proposa des exercices pratiques d'élaboration de budgets et de remise de caisse. Un appel fut également lancé aux partis politiques, appel signé par des femmes non candidates, mais membres du comité de chaque parti. Une soirée fut organisée sur le thème "Quelle politique pour et par les femmes" ?

En vue des élections cantonales 1986, des contacts furent pris avec chaque parti pour voir comment la présence des femmes pouvait être améliorée. Des propositions furent envoyées, suite à ces rencontres. Lors de la journée de réflexion du début septembre à Saignelégier, après la conférence d'Huguette Bouchardieu, les participantes eurent l'occasion, dans deux ateliers, de tester le "tout est politique". (Cf. Inform'elles no 17).

Comme pour les élections de 1982, nous avons préparé deux dossiers (d'informations civiques et sur les grandes questions que le Parlement débattra lors de la troisième législature) et nous les avons envoyés aux candidates en leur proposant de se présenter et de donner leur avis sur ces questions, lors d'une table ronde. Cette fois-ci, nous avions organisé

de telles tables rondes dans chacun des districts.

Nous pensons mettre l'accent maintenant sur la préparation des candidates, la définition de leur "plan de carrière".

### ... des assurances et équipements sociaux

L'enquête menée en 1981, en collaboration avec Renata Ziviani, qui portait sur les besoins de la population face aux centres de planning fit l'objet d'un résumé dans Inform'elles (n° 4) et d'une séance de présentation des résultats en janvier 1983. Il en ressortait, notamment, la nécessité d'organiser les centres de planning sur le plan cantonal dans chaque district et de leur donner une assise leur permettant d'assumer des tâches d'information en matière de grossesse, de planning, d'éducation sexuelle et éventuellement aussi de consultation conjugale.



(dessin Marie Friedli)

En effet, la loi fédérale (du 9 octobre 1981) sur les centres de consultation en matière de grossesse, demandait aux cantons d'organiser dès janvier 1984 des centres de consultation en matière de grossesse. Malgré cela et les revendications des centres de planning qui pourraient englober ces tâches, aucune solution n'a été concrétisée au niveau cantonal. De plus, le nouveau droit matrimonial demande aux cantons d'organiser des centres de consultation conjugale : il faudra donc bien en arriver aux propositions que nous faisions dans notre rapport d'enquête de 1983 !

Le groupe "Planning" de la commission du BCF a apporté son soutien et sa participation au comité du Planning de Delémont, afin que ce centre continue ses activités en attendant qu'au niveau cantonal une structure soit enfin décidée.

Dans ce domaine effectivement, beaucoup de choses ont été étudiées, mais rien n'a été réalisé de manière définitive :

- l'assurance obligatoire en cas de maladie et en cas de maternité;
- l'éducation sexuelle à l'école (durant la consultation sur le projet émanant du Département de l'Education et des Affaires sociales, nous avions organisé une conférence du Dr Hug, consacrée à la sexualité des adolescents : sa recherche avait montré à l'évidence la nécessité des cours d'éducation sexuelle à l'école);
- l'institution de centres d'informations en matière de grossesse;
- le maintien de la maternité des Franches-Montagnes.

Actuellement, nous étudions la possibilité d'organiser un réseau d'accueil des femmes ayant subi des violences.

### ... de l'information

Nous misons fortement sur l'information ; évidemment, c'est le moyen de sensibilisation par excellence, aussi y consacrons-nous un temps important.

Inform'elles, bulletin d'information trimestriel qui, en 1982, sortait à huit pages, contient actuellement 20 pages (ce numéro faisant exception !) et est tiré à 1'300 exemplaires. 820 personnes y sont abonnées.

Chaque mois, une revue de presse jurassienne, romande et européenne est confectionnée et envoyée à 145 personnes (parlementaires, journalistes, associations, etc.).

La Permanence, qui était tenue, depuis

1981, le lundi de 16 à 20 heures, l'est depuis l'été 1985, le jeudi, de 16 à 19 heures. A ce jour, ce sont quelques 440 demandes de renseignements, de conseils, d'informations qui ont été traitées par le BCF, plus souvent en dehors des heures de Permanence, celles-ci étant peu utilisées. Ce sont environ 80 cas qui sont traités chaque année (cf. Inform'elles no 6 et 17).



(tiré de la brochure F. Information GE)

Les renseignements demandés par téléphone, simplement, et qui n'occasionnent pas de recherches particulières, ne sont pas répertoriés.

Le Centre de documentation, ouvert au public en avril 1985, suscite quelque 30 demandes de documentation, par année, qui nécessitent une recherche et la constitution d'un dossier, et environ 200 ouvrages sont empruntés à la bibliothèque du BCF, chaque année.

Un groupe "lecture" s'est constitué en 1986, chargé de lire les ouvrages de la bibliothèque, d'en faire la critique et d'en rédiger le résumé, afin d'en diffuser plus facilement l'information, les thèses et les découvertes.

Il faut mentionner aussi, comme comptant au nombre de nos actions informatives, les manifestations organisées à l'occasion du 8 mars, Journée internationale

des femmes.

Ces manifestations culturelles permettent de mettre en relief la création au féminin dans les domaines de la littérature, de la musique, du cinéma, du théâtre ou de mettre en discussion, tel ou tel thème, lié au féminisme. Ainsi, furent proposés :

- trois projections de films (Ciné-journal au féminin de Lucienne Lanaz; Une femme libre de P. Mazurski; Jusqu'à un certain point de Gutierrez Alea);
- un concert (Arrête, tu fais pleurer ta mère, groupe de jazz-rock, composé de sept musiciennes, de Besançon);
- une pièce de théâtre (La démarieuse de Gilbert Léautier, jouée par Marianne Finazzi);
- cinq conférences (Ecriture au féminin, par Anne-Lise Grobety; le Balai libéré, par un groupe de femmes belges; Le féminisme, un choix de société, par Silvia Lempen; Le sexism à l'école, par Cilette Cretton; Vers une éducation sans préjugés, par Catherine Valabrégue).

Au cours de la législature, deux expositions thématiques ont été proposées aux associations féminines et au public jurassien; la première a été organisée en 1983 par le Comité vaudois du 14 juin, et avait pour thème "L'égalité, du rêve à la réalité". La seconde, mise sur pied par la Commission fédérale chargée des questions féminines, en 1984/85, était intitulée "Etre femme, aujourd'hui".

Mentionnons enfin, deux dossiers d'Inform'elles que nous n'avons pas encore cités : les femmes et la vieillesse (dans le no 15) et le travail social féministe (no 16).

\* \* \* \* \*